



Services de santé du

TIMISKAMING

Health Unit

De nombreuses façons d'améliorer votre santé

Site principal :

247 rue Whitewood, bureau 43

Boîte postale 1090

New Liskeard, ON P0J 1P0

Téléphone : 705-647-4305 Télécopieur : 705-647-5779

Succursales :

Englehart Téléphone : 705-544-2221 Télécopieur : 705-544-8698

Kirkland Lake Téléphone : 705-567-9355 Télécopieur : 705-567-5476

www.timiskaminghu.com

Le 25 mars 2021

Cher propriétaire/opérateur,

Je vous écris pour vous informer que nous venons d'apprendre que le district du Timiskaming passera à la zone Rouge-Contrôler du Cadre d'intervention provincial pour la COVID-19. Ce changement entrera en vigueur le **vendredi 26 mars 2021**. Cela signifie qu'il y a des changements par rapport aux précautions de COVID-19 que votre entreprise doit prendre.



Les changements à la zone de notre district dans le Cadre d'intervention ne sont pas faits à la légère et sont déterminés par le gouvernement de l'Ontario en consultation avec les Services de santé du Timiskaming (SST). Les facteurs pris en compte incluent le niveau de virus COVID-19 et ses variants circulant dans notre communauté, la capacité de nos hôpitaux et d'autres partenaires de soins de santé et la capacité de la santé publique à faire les suivis de tous les cas de COVID-19 et de leurs contacts étroits en temps opportun.

Bien que toutes les entreprises soient requises de lire le [Cadre d'intervention](#) et les [règlements](#) afin de déterminer quelles actions ils doivent entreprendre pour demeurer ouverts, je souligne certaines sections ci-dessous :

Restez à la maison

Travaillez de la maison, si possible. Les voyages à l'extérieur de la maison ne devraient être que pour des raisons essentielles. Les familles ne doivent pas visiter aucun autre domicile ni autoriser les visiteurs à entrer chez elles. Tous les gens devraient éviter les rassemblements sociaux.

Limites de rassemblements

Le nombre d'individus pouvant se rassembler est réduit dans la zone Rouge – Contrôler. Pendant les rassemblements, limitez les contacts étroits aux personnes avec lesquelles vous vivez et restez à au moins 2 mètres de distance des autres. Vous devez porter un masque dans tous les espaces publics intérieurs, les lieux de travail intérieurs et chaque fois que la distance physique peut être un défi. Les limites pour tous les rassemblements et les événements publics organisés sont de 5 personnes à l'intérieur ou de 25 personnes à l'extérieur. Pour les services religieux, y compris les mariages et les funérailles (excluant les services ayant lieu dans des logements privés), les maximums sont de 30% de la capacité de la salle à l'intérieur et de 100 personnes à l'extérieur.

Dépistage

Certaines entreprises doivent faire un dépistage actif des clients en posant quelques questions sélectives. Les entreprises qui doivent effectuer un dépistage actif sont: les centres commerciaux intérieurs; les restaurants, bars et autres établissements de restauration (à l'exception des services de repas à emporter, services au volant et livraisons); établissements sportifs et récréatifs de conditionnement physique; espaces de réunions et d'événements; services de soins personnels; et casinos, salles de bingo et établissements de jeux. Vous pouvez utiliser [Dépistage de la COVID-19 pour les clients](#) pour aider à répondre à cette exigence. Pour plus d'informations, veuillez consulter [l'outil de dépistage](#) de la province.

Plan de sécurité et affichage de capacité maximale

Un plan de sécurité est obligatoire pour toutes les entreprises et les employeurs. Plus d'information pour créer ce plan est disponible [ici](#). Les magasins et les établissements qui vendent des aliments et de la boisson doivent afficher leur capacité maximale.

Bars et restaurants

À l'intérieur, les limites de capacité sont réduites à le moindre d'environ 50% de la salle à manger intérieure ou 50 personnes. À l'extérieur, la capacité est limitée pour permettre de maintenir une distance physique de 2 mètres. Pour les repas intérieurs, limiter les tables aux personnes d'un même domicile, à l'exception des clients qui vivent seuls et des fournisseurs de soins. Les coordonnées sont requises pour tous les clients assis. Les établissements doivent être fermés de 22 h à 5 h. Il est permis de vendre et de servir de l'alcool uniquement entre 9 h et 21 h. Il est interdit de danser, de chanter et d'avoir des performances musicales. L'équipement de protection individuelle, **y compris la protection oculaire** est requise lorsque lorsqu'un travailleur doit s'approcher à moins de 2 mètres de client sans couvre-visage.

Sports et activités de conditionnement physique récréatives

Les établissements sont accessibles uniquement sur réservation et un dépistage des clients est requis. Les coordonnées doivent être collectées pour toutes les personnes qui entrent dans l'établissement. L'espacement entre les clients doit être de 3 mètres. Un maximum de 10 personnes dans les classes à l'intérieure et aux endroits avec des poids ou appareils d'exercice; un maximum de 25 personnes pour les classes à l'extérieure. Les sports d'équipe sont interdits à l'exception des entraînements (aucun match ou pratique). Les spectateurs sont interdits, cependant chaque personne de moins de 18 ans peut être accompagnée d'un parent ou d'un tuteur.

Magasins

Les limites de capacité sont à 75 % pour les supermarchés et autres magasins qui vendent principalement des produits alimentaires, les dépanneurs, les pharmacies; et à 50 % pour tous les autres commerces de détail, y compris, les magasins de vente au rabais et de grandes surfaces, les magasins d'alcool, les magasins de cannabis, les quincailleries et les jardinerias.

Services de soins personnels

Les services qui requièrent que les clients enlèvent leur masque ou leur couvre-visage ne sont pas autorisés. Certains lieux, y compris les bains de vapeur publics et les salles réservées aux adultes, sont fermés.

Cinémas et établissements des arts de la scène

Fermés avec les exceptions suivantes : les ciné-parcs; les répétitions ou les événements enregistrés ou diffusés demeurent permises.

Sincèrement,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'G. Corneil', written in a cursive style.

Dr Glenn Corneil, B.Sc., M.D., C.C.F.P., F.C.F.P.

Médecin-hygiéniste par intérim/Directeur Exécutif